

**Le vin et l'Europe,
débat organisé par *Notre Europe***
Le vignoble de Cirò : Vin et identité en Calabre

VINCENT FOURNIER

Vincent FOURNIER

anthropologue, Université du Québec à Montréal, Canada.

JUILLET 2007

Le vignoble de Cirò : Vin et identité en Calabre¹

A l'occasion de la publication par la Commission européenne de ses propositions sur la réforme de l'OCM vitivinicole et dans la foulée de son étude sur la viticulture languedocienne intitulée L'Europe et le vin : métamorphoses d'une terre d'élection, *Notre Europe* relance le débat sur viticulture et identité européenne.

Une demi-douzaine de spécialistes de différents vignobles européens ont répondu à l'appel. Leurs contributions, denses et synthétiques, permettent de mettre en perspective les conclusions tirées de l'enquête de *Notre Europe* dans le Languedoc Roussillon. Elles apportent un éclairage pertinent sur les bouleversements identitaires et les renouvellements de stratégies induits par l'intégration européenne et l'intensification des échanges au niveau mondial.

Les régions du Sud de l'Italie, caractérisées jusque dans les années 1950-1960 par une grande pauvreté comptent aujourd'hui encore au rang des plus pauvres du pays. Parmi elles, la Calabre est la région italienne la moins reconnue pour ses vins (en raison notamment de sa topographie très accidentée). La zone du « Cirò », dont le vin classé DOC (*Denominazione di Origine Controllata*) est exporté à travers le monde, fait figure d'exception. À elle seule, cette zone produit plus de 85% de tout le vin DOC de Calabre. Au 19^{ème} siècle, ce vin de Cirò est connu et recherché seulement à l'échelle de la Calabre. La zone se développe ensuite (entre la fin du 19^{ème} et le milieu du 20^{ème} siècle) pour devenir une zone productrice de vin de coupage destiné aux régions du Nord de l'Italie et à la France. Elle se démarque aujourd'hui par une production de qualité. C'est la seule zone de Calabre à posséder une industrie vitivinicole organisée et intégrée au commerce international du vin – la production des autres zones vitivinic-

¹ L'auteur a effectué une enquête ethnographique d'un an en Calabre entre 2000 et 2001. Il est par la suite retourné sur le terrain à l'été 2004.

les de Calabre étant principalement consommée à l'échelle régionale.

La production viticole du Cirò se caractérise par une division entre, d'un côté, une **multitude de très petits propriétaires viticulteurs** (environ 1500) qui se contentent produire du raisin, et, de l'autre, une quinzaine de **maisons vinicoles** responsables de la production et de la commercialisation du vin Cirò DOC. Les viticulteurs se limitent à produire et à vendre leur raisin aux maisons vinicoles, ou encore à la Coopérative Sociale. Ils vinifient une partie de leur production pour leurs besoins domestiques, mais avec des moyens rudimentaires permettant difficilement la commercialisation. La manière dont ils définissent la qualité de leur vin est très différente de celle des maisons vinicoles : aux yeux des viticulteurs, moins un vin a été transformé, meilleur il est. Le vin des maisons viticoles est considéré par eux comme trop transformé et édulcoré par l'ajout de différents produits. Ce discours est le reflet d'une conception de l'alimentation selon laquelle ce qu'on produit et transforme soi-même est préférable à ce que l'on achète déjà préparé au supermarché. C'est d'ailleurs à cette catégorie alimentaire que les viticulteurs, et la majorité de la population locale, rattachent le vin des maisons vinicoles.

Les maisons vinicoles se caractérisent quant à elles par une grande variété. La Coopérative Sociale, coopérative publique ouverte à tous, ne constitue aux yeux des viticulteurs qu'un dernier recours au cas où ils ne trouvent pas meilleur preneur à leur production. Le deuxième groupe est constitué d'un **petit nombre de coopératives privées**, qui ne sont pas ouvertes à tous, et appartiennent à quelques groupes familiaux issus de l'ancienne bourgeoisie foncière. Enfin, la troisième catégorie est celle des **maisons privées**, constituées en majorité de maisons de négoce qui s'approvisionnent en raisin chez les viticulteurs. Ces maisons se distinguent autant par leurs origines, leur organisation interne, que par leurs tailles. La volonté d'union du secteur afin de faire front commun sur le marché international est restée faible jusqu'à la période récente.

Depuis le début des années 1990, un certain nombre de maisons viticoles ont pris le « virage de la qualité » afin de se démarquer par une production capable d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux. Les autres maisons sont désormais conscientes de l'importance et de la nécessité de ce virage, mais sans pour autant détenir tous les moyens techniques et/ou financiers nécessaires. **Pour la plupart, la « qualité » se présente comme une nécessité imposée de l'extérieur, par le marché international.** Aux yeux de tous, la qualité passe d'abord par la production d'un raisin sain et à parfaite maturité. Pour certains, l'obtention de la qualité passe également par l'emploi d'une technologie appropriée qui permet un meilleur contrôle de la fermentation et donc une meilleure extraction des spécificités du cépage (*gaglioppo*) et du terroir. Au moment de mon enquête, une réflexion était en cours pour déterminer **comment améliorer le vin local et le rendre plus attrayant à la consommation internationale, tout en préservant la spécificité locale.** Une spécificité qui, au-delà des raisons identitaires, constitue un **avantage compétitif** sur des marchés internationaux inondés de Cabernet Sauvignon et de Merlot Australien. Aux dires des vigneronnes, le vin de Cirò manquerait légèrement de couleur et de corps selon les critères de la demande internationale. Afin de pouvoir mieux répondre à cette demande des consommateurs étrangers, ces producteurs envisageaient l'ajout d'un léger pourcentage (10%) de cépages siciliens, à leurs yeux plus proche de leur « tradition » que les « cépages internationaux ».

D'une manière générale, l'Italie se caractérise par des régionalismes forts : chaque ville – et même chaque village – se définit sur la base de diverses traditions locales, alimentaires ou artisanales, qui les distinguent des communautés avoisinantes. **À Cirò, cette « tradition » tourne autour du vin** – lequel occupe une place centrale dans la construction de l'identité locale. L'origine du vignoble régional est attestée aux 17^{ème} et aux 18^{ème} siècles, mais la population locale est fière d'en retracer l'origine jusqu'à l'époque des Colonies Grecques de l'Antiquité. Cette identité « grecque »

est très couramment revendiquée dans le Sud de l'Italie, par opposition au reste de l'Italie considérée comme « Romaine ». Ceci est une façon d'inverser, selon des critères culturels et historiques, la situation de subalternité économique et politique ressentie par les gens du Sud. À Cirò, **le vin est donc le vecteur privilégié du rattachement à cette identité grecque – un lien direct et intime avec cette origine ancestrale.**

L'attachement à l'Union Européenne est quant à lui surtout décrit comme un rattachement administratif, et non pas « identitaire ». Les viticulteurs perçoivent l'Europe davantage à travers leurs intérêts d'agriculteurs, et non en tant que producteurs ou commerçants de vin. Ainsi, les législations vitivinicoles qui les font réagir se limitent à celles touchant la culture du raisin. Il en va de même pour ceux des membres des coopératives privées qui sont avant tout des producteurs de raisin. Les seuls acteurs qui s'estiment véritablement concernés par l'ensemble des législations vitivinicoles sont les directeurs et propriétaires de maisons vinicoles. De manière générale, ils décrivent les règles touchant la production de vin comme trop contraignantes (dans leur application au sein de la législation italienne) et trop complexes, voire incompréhensibles pour qui n'est pas juriste. Tous les producteurs reconnaissent néanmoins le fondement de cette réglementation européenne et s'entendent pour reconnaître qu'elle a permis une amélioration significative de la qualité de la production locale. On pourrait même dire qu'aujourd'hui, ce système législatif est en train de devenir une façon habituelle de penser et de se représenter le vin.

Plusieurs historiens ont montré comment les avantages commerciaux de certaines grandes régions viticoles européennes s'expliquent davantage en raison de contingences historiques et de positions géographiques favorables au commerce que par des soi-disant supériorités de « terroir ». L'emplacement et l'importance actuels des vignobles français correspondent en partie à la configuration des lieux anciennement favorables à la vente du vin (Dion, 1959; Lachiver, 1988). **Les discours entourant**

les Appellations et les Dénominations d'origine contrôlée ont parfois tendance à légitimer, à présenter comme allant de soi, à « naturaliser », des rapports de pouvoir, en les inscrivant précisément dans le règne de la nature et du terroir. De tels mécanismes renforcent les avantages commerciaux de certaines régions déjà connues mais offrent aussi à d'autres régions l'opportunité de se faire connaître et reconnaître. La réglementation sur l'origine géographique des produits a par ailleurs pour effet d'assujettir davantage les producteurs aux pouvoirs de l'État. C'est là un aspect que les producteurs de Cirò, tout en étant conscients de l'avantage commercial conféré par la DOC, ont tendance à décrire comme une contrainte. Ils ont également désormais tendance à décrire la spécificité de leur vin à travers les critères « naturalisés » des discours sur le terroir et sur la tradition. C'est de ce dernier point de vue que l'on peut parler d'une **euro-péanisation des discours et des stratégies de représentation du vin.**

En résumé, on observe à Cirò différentes représentations et manières de penser le vin local, avec d'un côté les viticulteurs et la majorité de la population et de l'autre les directeurs et propriétaires des maisons vinicoles. Les discours de ces derniers sont les plus marqués par l'influence des marchés internationaux, du système législatif européen, et enfin par la réalité locale à travers laquelle les producteurs perçoivent ces deux réalités exogènes. Ainsi, les façons locales de penser et de se représenter le vin ne doivent pas être envisagées comme étant uniquement européennes. Si elles conservent une importante dimension locale, elles sont désormais résolument informées par le contexte international. Paradoxalement peut-être, **les identités locales semblent sortir renforcées des transformations commerciales et législatives de la réalité vitivinicole européenne et mondiale.**

Pour mettre en perspective cette analyse avec les cas d'autres vignobles européens, voir les autres textes disponibles sur la page «débat» du site de *Notre Europe* (www.notre-europe.eu) :

- **Le vignoble de Cirò (Italie)**, par Vincent Fournier, anthropologue
- **Le vignoble bordelais**, par Jean-Claude Hinnewinkel, géographe
- **Les vignobles hongrois**, par Françoise Plet, géographe
- **Le vignoble aquitain**, par Philippe Roudié, géographe
- **Les vignobles du nord de l'Espagne**, par Eric Rouvellac, géographe

Et aussi :

- **Le vin et l'Europe : métamorphoses d'une terre d'élection**, par Aziliz Gouez et Boris Petric. Basée sur une enquête ethnographique conduite dans le Languedoc Roussillon, cette étude de Notre Europe analyse les bouleversements qui touchent à la production et à la consommation du vin depuis la mise en place de l'OCM. Plus particulièrement, elle s'intéresse aux perceptions des viticulteurs vis-à-vis de l'action de l'UE en matière viticole et éclaire ce-faisant les enjeux identitaires sous-jacents à la construction européenne et à l'intensification des échanges au niveau mondial.
- **La mondialisation du vin : une œuvre historique européenne**, par Jean-Claude Martin, économiste

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.



La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte. La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© *Notre Europe*, juillet 2007